



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

21-05-2019-05

Date de convocation le 14/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 12
Procuration : 0
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 MAI 2019

Le-vingt-un mai deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : M. LOQUET Patricia.

OBJET : STAND DE TIR : CONVENTION D'UTILISATION PAR LA GENDARMERIE NATIONALE D'UN STAND DE TIR D'UN CLUB AFFILIE A LA FEDRATION FRANCAISE DE TIR

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré à plusieurs reprises les gendarmes qui souhaitent pouvoir utiliser les installations du stand de tir. Le club de tir utilisant cet équipement a émis un avis favorable à cette occupation.

Afin d'organiser cette utilisation, une convention est proposée à la signature.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à signer cette convention d'utilisation avec le ministère de l'intérieur

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

